

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**10^E SESSION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION (CoSP 10)
ATLANTA, 11-15 DECEMBRE 2023**

DEBAT GENERAL

Déclaration du BURKINA FASO

Prononcée par :

**Son Excellence Madame Maïmounata OUATTARA, Ambassadeure, Représentante
Permanente auprès des Nations Unies à Vienne**

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Vice-Président,

La délégation du Burkina Faso adresse ses félicitations au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et à l'ONUDC pour les efforts consentis en vue de la tenue de la Conférence.

Elle souscrit aux déclarations faites au nom du G77 plus la Chine et du Groupe africain et souhaite ajouter ce qui suit à titre national.

Le Burkina Faso, dans sa Constitution et la Charte de la Transition, s'est engagé à promouvoir l'intégrité, la probité, la transparence et l'obligation de rendre compte comme des valeurs éthiques et morales. Fort de cela, Son Excellence le Capitaine Ibrahim Traore, Président de la Transition, Chef de l'Etat et le Gouvernement se sont positionnés en première ligne de la lutte contre la corruption.

Cet engagement de mon pays s'est traduit par une dynamique de renforcement de son cadre juridique et institutionnel par l'adoption de la loi 004 portant prévention et répression de la corruption. Aussi, les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières sont effectifs en application de la loi spéciale de 2017. Dans la même veine, une nouvelle stratégie nationale inclusive de prévention et de lutte contre la corruption a été élaborée en 2021.

La mise en œuvre de ces politiques nationales dont l'obligation de la déclaration d'intérêt et de patrimoine et la loi sur la dépolitisation de l'administration qui prône le mérite et l'exemplarité permet de promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques au Burkina Faso.

Monsieur le Vice-Président,

Il est impérieux de renforcer la coopération internationale ainsi que l'assistance technique et l'échange d'informations, conformément à la Convention et aux résolutions pertinentes de la Conférence pour d'une part combattre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites et d'autre part favoriser le recouvrement et la restitution des avoirs issus de la corruption.

A cet effet,– le fonctionnement de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués et le jugement d'hommes politiques auteurs de détournements et d'enrichissements illicites sont une réalité.

Par ailleurs, ma délégation se félicite du fonctionnement du mécanisme d'examen de l'application en tant que processus intergouvernemental transparent et impartial et appelle l'ONUSC à continuer à accompagner les Etats parties dans la conduite des examens, conformément aux termes de référence du Mécanisme.

Monsieur le Vice-Président,

Est-il encore besoin de rappeler ici que la corruption est un véritable frein au développement et crée un terreau fertile à toute sorte de criminalité dont le terrorisme qui sévit dans les Etats du Sahel.

Aussi, la perte de recettes fiscales et douanières du fait de la corruption constitue un obstacle majeur à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Alors, il est temps de mutualiser nos efforts contre la corruption.

Je vous remercie